



Création du corps unique de Psychologues de l'Education nationale Une réelle avancée, une demande enfin entendue

Association des
Conseillers d'orientation-Psychologues
France

Siège 41 rue Gay Lussac 75005 Paris
www.acop-asso.org

Membre de la
Société Française de psychologie
www.sfpsy.org

et de
l'Association Internationale
d'Orientation Scolaire et
Professionnelle
www.iaevg.org

Prochaines
Journées Nationales d'Etudes
22>25 Septembre 2015
Le Havre
<http://arcophn.org/>

Le 1^{er} juillet 2015, Najat Vallaud Belkacem, ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a annoncé par un communiqué de presse la création d'un corps unique de psychologues de l'Education nationale.

L'ACOP-F se félicite de cette avancée et voit dans cette décision la prise en compte institutionnelle de ses appels, et plus largement des revendications formulées depuis très longtemps déjà par la plupart des organisations représentatives de la profession.

Elle considère qu'il s'agit là d'un point d'étape important susceptible d'offrir de nouvelles perspectives aux psychologues scolaires, aux conseillers d'orientation-psychologues et aux directeurs de CIO, pour l'accompagnement des élèves dans leur parcours scolaire et leur orientation.

Pour autant, l'orientation et la place de la psychologie à l'Ecole sont des questions éminemment complexes qu'il faut penser et décliner comme telles.

Par exemple, rabattre la problématique de l'orientation scolaire sur les seules questions liées à l'emploi ne nous semble pas la solution. Sur ce point, l'ACOP-F estime que les pratiques d'orientation initiale ne sauraient être réduites à un objectif strictement économique et aux seuls dispositifs d'information impliqués par ces perspectives. Si l'orientation initiale prépare à terme au monde du travail, c'est parce qu'elle vise d'abord à restaurer des identités, à développer des liens, à créer de la confiance, à favoriser l'exercice de la citoyenneté, et l'émergence d'un sujet instruit et autonome.

De ce point de vue, l'ACOP-F tient à rappeler l'importance qu'elle accorde au principe d'une orientation initiale qui garantisse à chaque personne (enfant, adolescent, jeune adulte), quelle que soit son origine sociale, la possibilité d'une prise en charge individualisée (écoute, suivis, bilans, conseils...). Elle revendique le recours à des démarches et à des méthodes éprouvées, référées aux champs théoriques et méthodologiques de la psychologie et fondées sur des besoins exprimés en termes d'aspiration, de projection dans l'avenir, d'éducation, de formation, de culture, d'émancipation et de bien-être.

Dans cette perspective, l'ACOP-F sera attentive à ce que toutes les conditions institutionnelles et matérielles soient réunies pour penser une approche globale de la singularité et du développement de chaque enfant et adolescent avec ses environnements et son avenir.

Dans un contexte de refondation de l'orientation, l'ACOP-F met en garde contre toute forme d'instrumentalisation de la psychologie et exprime les plus grandes réserves à l'encontre d'une « bureaucratie d'expertise » qui afficherait la volonté d'administrer et d'instrumentaliser les conduites humaines.

Parce qu'elle n'entend pas renoncer à la dimension éthique et humaine du métier, l'ACOP-F attire l'attention des pouvoirs publics sur le risque qu'il y aurait à vouloir inscrire le rôle du psychologue de l'Education nationale, au nom même de la Psychologie, dans une gestion technocratique des parcours individuels, ignorante du développement de la personne et de ses aspirations.

L'ACOP-F tient en outre à souligner, dans le contexte de forte dégradation matérielle dans lequel se trouve la plupart des CIO aujourd'hui, l'urgente nécessité d'une amélioration des conditions d'exercice en rapport avec les enjeux affichés et d'une préservation sur les territoires d'un réseau de CIO à même de renforcer et de garantir une accessibilité et un service de qualité à la hauteur des objectifs annoncés.

L'ACOP-F réaffirme également :

- le principe institutionnel d'un haut niveau de qualification et de formation qui se traduise notamment par la mise en place d'une formation de qualité d'un an, post master 2 en psychologie.
- La reconnaissance de la responsabilité et qualité des psychologues du second degré dans le domaine de l'orientation initiale.
- son attachement au respect du code de déontologie.
- sa motivation à contribuer à partir de son champ d'intervention (l'Orientation Initiale) à une réelle politique nationale de l'enfance et de l'adolescence telle qu'elle constitue, à ses yeux, la condition indispensable à la réalisation des missions qui vont être confiées aux psychologues du second degré.

Dans cette perspective, l'ACOP-F salue cette décision ministérielle et se tient bien entendu disponible et ouverte aux discussions qui vont s'ouvrir.

Pour le CA

Dominique HOCQUARD
Président de l'ACOP-F

et

Sylvie AMICI
Secrétaire générale de l'ACOP-F

A propos de l'ACOP-F

L'Association des Conseillers d'orientation-Psychologues est une association « loi 1901 » créée en 1931. Depuis sa fondation, elle s'est donnée pour buts et objectifs de rassembler les professionnels de l'orientation scolaire et professionnelle, d'être un lieu d'échanges et de débats, de veiller au respect de la déontologie propre aux professions de la psychologie et du conseil, de défendre les intérêts moraux de la profession et contribuer au développement des services d'information et d'orientation de l'Education nationale, de promouvoir la psychologie et les sciences humaines en faveur de l'éducation et de l'orientation, et d'encourager la recherche dans ces domaines, de valoriser les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) en tant que services publics de proximité, d'apporter sa contribution aux questions liées à l'enseignement, la formation, l'orientation, et de développer, en France et au plan international, les relations avec les autres organisations, en particulier avec celles qui rassemblent des psychologues.